

Emmanuelle PICARD

“Le programme d’histoire de l’enseignement supérieur du Service d’histoire de l’éducation : de la recherche des sources à la construction des bases de données”

Le Service d’histoire de l’éducation est une structure appartenant à l’Institut national de recherche pédagogique et unité mixte de service avec l’ENS. Il a depuis sa création une double fonction de recherche et de production d’instruments à destination de la communauté des chercheurs intéressés par l’histoire de l’éducation et de l’enseignement dans toutes ses dimensions.

Depuis septembre 2004, un nouveau programme s’est mis en place sur l’histoire de l’enseignement supérieur à l’époque contemporaine, avec une insistance sur le XXe siècle. Plusieurs chercheurs s’inscrivent dans ces nouvelles directions : une recherche sur l’enseignement supérieur des sciences au XXe siècle (Fabien Locher), sur la naissance du campus d’Orsay (Fabien Locher et Emmanuelle Picard), sur les transformations des pratiques enseignantes depuis 1968 (Marie-Laure Viaud), sur les relations entre enseignement supérieur et territoires (Emmanuelle Picard).

Mais c’est surtout son activité de production de services et d’instruments qui nous intéresse ici. Le premier d’entre eux est une base de données sur les textes officiels régissant l’enseignement supérieur depuis 1915, faisant suite aux sept volumes de de Beauchamps¹. À côté de ce travail de collation de textes, un grand chantier a été ouvert autour de la question des archives de l’enseignement supérieur.

Le constat initial est celui d’une grande dispersion, d’une rareté des fonds et d’une absence d’instruments à disposition des chercheurs. Si les fonds des archives nationales (F 17 pour le ministère, AJ 16 pour le rectorat de Paris et plusieurs fonds AJ d’écoles parisiennes) disposent d’inventaires (pour le moins ingénaux), ce n’est qu’exceptionnellement le cas dans les archives départementales dont dépendent directement les établissements d’enseignement supérieur. Les circulaires de 1935, 1970 et 1975 n’ont produit qu’une petite quantité de dépôts auprès des AD² ainsi que le révèle l’enquête effectuée par la mission des archives du ministère de l’Éducation nationale en 1981³, et qui dans la majorité des cas concerne le XIXe siècle. Très rares sont les fonds déposés concernant la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, les écoles publiques d’enseignement supérieur (ENS, ENSI...) sont soumises à la même obligation. À l’exception d’une dizaine d’entre elles, aucun dépôt n’a été fait de leurs archives auprès des services dont elles dépendent.

La question des archives des établissements français semble d’emblée poser problème, aucune réflexion de fonds n’étant menée à leur sujet. À la différence des pays anglo-saxons ou de l’Allemagne, il n’y a pas dans le cadre de la France, de culture d’établissement propre à générer un sentiment d’appartenance se traduisant par un investissement du passé. À ce titre, aucune mesure n’a été prise en faveur de la création de poste d’archiviste, ni même la plupart du temps de correspondant entre l’université et les archives départementales. À ce jour, seules quatre universités disposent d’un service géré par un professionnel⁴. Cette carence est à peu près totale également dans les écoles, à quelques exceptions près le plus souvent en lien avec des opérations de commémorations (bicentenaire de l’École normale supérieure de la rue d’Ulm, de l’École polytechnique...). Les archives restent donc dans la plupart des cas inaccessibles, faute de pouvoir les décrire, voire même de les localiser physiquement. Le

¹ A. de Beauchamp,

² Cf. L’article de N. Kaddour et S. Méchine dans le même numéro.

³ H. Benrekassa et T. Charmasson, “Archives des administrations et des établissements scolaires : bilan de dix ans de versements”, *Histoire de l’éducation*, n° 14, 1982.

⁴ Cf. L’article de M. Legoïc dans le même numéro.

problème est encore plus frappant dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur privé qui ne ressortissent pas de l'obligation faite aux établissements publics du contrôle de leurs archives par la puissance publique. Là encore les écoles ou universités privées ayant organisé la prise en charge de leurs archives sont l'exception.

Il résulte de cet état de fait une très grande opacité des fonds disponibles et encore plus des gisements existants. La très grande hétérogénéité des situations (de l'absence totale d'archives déposées pour une école à la production d'un inventaire de 200 pages pour les archives de l'ENS) entraîne une inégalité du traitement historique des différents établissements. Si les opérations de commémoration ont le plus souvent contribué à produire des archives, ainsi celles de la présidence de l'université de Nantes ont été exhumées quand il s'est agit d'écrire un ouvrage sur les ... de l'université, il faut souligner que l'historiographie française est très en retard sur les historiographies étrangères en matière d'histoire de ses institutions d'enseignement supérieur. La plupart des travaux ont pris appuis sur des sources imprimés ou sur les cartons conservés aux Archives nationales, c'est à dire émanant de l'autorité de tutelle. Les établissements de province sont ainsi mal connus, faute le plus souvent d'archives disponibles.

Ce double constat, difficultés de l'accès aux archives et limitations historiographiques qu'elles impliquent, nous a amené à mettre sur pied un projet relatif à la recherche et à la valorisation des archives de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine. Deux objectifs principaux se dégagent : améliorer le taux de dépôt ou d'accessibilité des archives aux chercheurs et leur donner une visibilité qui permette le développement de nouveaux travaux universitaires. Pour ce faire, une collaboration s'est mise en place avec Jean-Philippe Legois afin de mettre en place un programme de travail sur les archives de l'enseignement supérieur français.

Ce programme de travail s'articule autour de trois directions principales : l'établissement d'un bilan, la constitution d'instruments et la mise en réseau.

La première priorité porte sur un bilan cohérent de la situation actuelle. L'enquête menée en 1981 a fait apparaître la faiblesse de la réponse faite par les établissements d'enseignement supérieur à l'injonction qui leur avait été faite dix ans plus tôt. Des sondages effectués dans quelques départements (Haute-Garonne, Somme, Seine-Maritime, Ille et Vilaine) confirme ce constat. L'inexistence d'un instrument type "guide des sources de l'histoire de l'enseignement" aux archives départementales ne permet aucune appréhension systématique de la situation, compliquée encore par le classement en W depuis 1940. Pour réaliser une enquête exhaustive, une collaboration a été proposée à la Direction des archives de France autour d'une enquête à destination des archives départementales. Une commission chargée de rédiger le questionnaire et les instructions l'accompagnant doit se mettre en place courant 2006. Il s'agira de demander un descriptif précis des fonds concernant l'enseignement supérieur déposé aux AD : rectorat, fonds propres d'établissements, fonds privés, dossiers dans les fonds de l'administration départementales, fonds particuliers...). Elle sera accompagnée d'une prise de contact directe avec les directeurs des AD et la personne plus particulièrement en charge des archives de l'enseignement.

Dans le même temps, une enquête sera envoyée aux établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés afin de connaître la situation de leurs archives (existence d'un service responsable des archives, d'un correspondant, date et contenus des dépôts aux AD, conservation sur place, projets concernant les archives...).

Enfin, une enquête complémentaire sera faite auprès d'institutions qui n'ont pas vocation officielle à recueillir des fonds émanant d'établissements privés, mais qui ont parfois reçu des fonds privés : papiers personnels d'enseignants, archives d'associations étudiantes, de syndicats, voire documents publiques émanant d'autres corps que l'administration de

l'éducation nationale (municipalités par exemple). L'enquête a donc vocation de s'adresser également aux grandes bibliothèques universitaires, aux bibliothèques municipales et archives municipales des villes universitaires⁵.

La construction de ces enquêtes se fera dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des représentants des archives centrales (missions des archives du ministère de l'Éducation nationale et du rectorat de Paris, CHAN, représentants des archives départementales, des archives municipales, de grandes bibliothèques, du CME, chercheurs en histoire de l'enseignement supérieur –Germe, She- mais aussi des “producteurs” de ces archives : Conférence des présidents d'université, Conférence des Grandes écoles, syndicats...).

La production d'instruments

Ce travail d'enquête sera dans un second temps restitué au travers de plusieurs instruments.

La base de données établissements depuis le début du XIXe. Cette base de données se donne comme objectif de répertorier l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français, publics et privés, depuis le début du XIXe. Les universités sont prises en considération à partir de 1809, les écoles depuis leur date de création, même si elle est antérieure à la Révolution, à la condition que cette école lui ait survécu. Chaque fiche contiendra des informations de nature administrative, scientifique et historique. Une partie sera consacrée à un recensement de la bibliographie existante, avec mention de sources spécifiques comme les annuaires, livrets de l'étudiant, revue interne... Enfin, un descriptif des archives sera proposé, avec leur localisation et indication des institutions à contacter pour leur consultation. Cette dernière rubrique sera remplie au fur et à mesure de la collecte des informations relatives aux archives et la base de données sera réactualisée régulièrement. Son mode d'interrogation initiale sera départementale, avant que la base de donnée devienne opérationnelle avec une possibilité d'interrogation multicritères.

La base de donnée archives : question des niveaux de classification. Cela ne peut pas être sur le mode des classements archivistiques traditionnels des inventaires, mais plutôt selon une approche thématique avec des regroupements. L'idée est de permettre une localisation rapide autour d'un type de questionnement et de recherche : étudiants, enseignants, médecine...permettant la visibilité des archives quel que soient les lieux où elles sont conservées. Cela pourra également permettre l'élaboration de guides thématiques. La souplesse de l'outil internet permet l'alimentation permanente de la base de données.

Le travail en réseau : beaucoup d'initiatives très différentes avec une articulation parfois complexe entre les archives publiques et les archives privées; difficultés de la puissance publique de mettre en place les conditions de classement et de conservation des archives des établissements d'enseignement supérieur, diversité des possesseurs d'archives (archives publiques, bibliothèques, associations, centres de recherche...) impose une réflexion en terme de réseau. Si l'enquête réalisée sous l'égide de la DAF a pour vocation d'améliorer la connaissance, voire la collecte des archives des établissements publics d'enseignement supérieur, elle ne peut que rendre compte d'une situation à un temps T. Par ailleurs, des institutions comme la BDIC ou le CAARME en cours de constitution reçoivent régulièrement de nouveaux fonds concernant l'enseignement supérieur. Enfin, des initiatives encore isolées sont réalisées, en particulier avec la mise en ligne d'instruments de type inventaire ou guide des sources.

⁵ Cf. À ce sujet les exemples développées par la table ronde

La solution la plus souple et la plus efficace est incontestablement la mise en réseau des personnes, institutions et initiatives concernées par cette question. Le dernier pan du projet porte donc sur la constitution de RAMUSE (Réseau des archives des mondes universitaires, scientifiques et étudiants) regroupant les différents acteurs aujourd'hui sur le terrain : DAF, CHAN, archivistes d'université et d'école, conférence des grandes écoles, CPU, BDIC, centres de recherche, Caarme... qui sera doté d'une interface internet propre, visant à promouvoir les réalisations et les projets. Ce réseau fonctionnera sur un mode de veille scientifique (information sur l'actualité de la question) et d'incitation (projets communs) dans l'objectif d'améliorer les conditions de conservation des archives (développement des postes d'archivistes au sein des établissements), de diffusion (opération de numérisation, réalisation de guides thématiques ou régionaux) et de réflexion (journées d'étude).

Se donner une existence institutionnelle, montrer une volonté collective de prendre en charge cette question. Réfléchir collectivement aux outils et réalisations les plus efficaces et nécessaires.